

Tarifs école d'arts plastiques – Année 2017/2018

Reprise des cours à partir du lundi 11 septembre 2017

Droits d'inscription et Frais de scolarité pour l'année et par élève

Délibération n° 11 du conseil communautaire du 29 mai 2017

Dégressivité	Spécificité	Droit d'inscription	Scolaire ou étudiant De moins de 25 ans	Adulte Tarif un atelier	Adulte Atelier sans consommable (*)	Atelier Supplémentaire (**)	Atelier exceptionnel (***)	
Adultes (1) et 1er enfant (2)	QF ≥ 500	18,00 €	57,00 €	110,00 €	84,00 €	29,00 €	18,50 €	
	QF < 500		24,50 €	55,00 €	43,00 €	16,50 €		
	Hors CAPC		115,00 €	220,00 €	165,00 €	57,00 €		
2ème enfant (2)	QF ≥ 500		40,00 €					
	QF < 500		20,00 €					
	Hors CAPC		79,00 €					
3ème enfant et suivants (2)	QF ≥ 500		24,50 €					
	QF < 500		16,00 €					
	Hors CAPC		49,00 €					

(1) Adulte : de 18 à 25 ans (non scolaire et non étudiant) et au-delà de 25 ans

(2) Enfant (scolaire ou étudiant) : jusqu'à 18 ans ou de 18 à 25 ans scolaire ou étudiant sur présentation d'un justificatif

(*) atelier Jours d'Angles et Histoire de l'Art

(**) un élève ne peut suivre que 3 ateliers maximum au cours de l'année - La tarification appliquée pour le 1er atelier sera en priorité celle de l'atelier adulte avec consommables

(***) stage ou workshop

QF : Quotient familial (information CAF ou calcul des ressources) ; Le QF est pris en compte pour les personnes habitant la CAPC. La demande de prise en compte du quotient familial doit être faite au moment de l'inscription et sur présentation des éléments justificatifs.

Le droit d'inscription de 18 € perçu à l'école d'arts plastiques le jour de l'inscription, est payé par tous et n'est remboursable qu'en « cas de force majeure » examiné par la communauté d'agglomération sur demande écrite de la famille ou en cas d'erreur matérielle constatée par la collectivité.

Toute personne participant à un stage, workshop ou séance de modèle vivant à l'année, devra s'acquitter de ce droit d'inscription.